

Appel de candidatures – Possibilités de mobilité à Ca' Foscari University of Venice

Établissement hôte : Ca' Foscari University of Venice (UNIVE)

Pays d'accueil : Italie

Type de financement : Erasmus+

Mobilités disponibles : 2 possibilités d'enseignement pour le personnel

Critères d'admissibilité particuliers : Personnel enseignant de temps plein spécialisé en langues ; une priorité sera accordée au personnel enseignant spécialisé en Langue italienne et littérature (1) et Traduction (2).

Dates du séjour de mobilité : Session d'hiver 2019 (1) et printemps / été 2019 (2)

Date limite : 4 janvier 2019

Cet appel a pour but d'offrir 2 possibilités d'enseignement pour le personnel au cours du trimestre d'hiver 2019 (1) et printemps / été 2019 (2). **Veillez noter** : Les séjours de mobilité à titre d'enseignant financés par Erasmus+ doivent comprendre au moins huit heures d'enseignement par semaine pendant la durée du séjour.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

Les personnes qui souhaitent soumettre leur candidature doivent répondre aux critères suivants :

- être employé de l'Université d'Ottawa en tant que membre du personnel enseignant à temps plein dans le champs des langues, tel qu'il est spécifié dans l'accord interinstitutionnel signé entre l'Université d'Ottawa et l'UNIVE.
- En tant qu'institution d'accueil, l'UNIVE accordera une priorité au personnel enseignant spécialisé en Langue italienne et littérature (1) et Traduction et genre, Traduction, médiation et idéologie, ou La traduction littéraire (2).

FINANCEMENT

Les participants sélectionnés reçoivent de l'**aide financière** pour couvrir les coûts engagés durant la période de mobilité ainsi que de l'aide financière pour couvrir les frais de déplacement, comme précisé ci-dessous :

1. **Contribution aux frais de subsistance** : Le montant est fixé selon le pays de destination et la durée du séjour. L'aide financière est déterminée par groupe de pays, en fonction du coût de la vie. Pour l'UNIVE, cela équivaut à **160 EUR jusqu'au 14^e jour et ensuite 112 EUR pour des jours suivants**.
2. **Contribution aux frais de déplacement** : Le montant est calculé en fonction de la distance entre l'université d'attache et l'université d'accueil. Pour ces mobilités, le Bureau international (*International Cooperations Office*) de l'UNIVE s'occupe des réservations de vols pour les participants sélectionnés. À ce titre, les frais de déplacement seront redirigés à

l'agence de voyage vis-à-vis l'UNIVE. Pour tout changement ou annulation pour des raisons personnelles, les coûts associés seront la responsabilité du bénéficiaire.

L'UNIVE doit verser les contributions mentionnées ci-dessus, selon les conditions convenues par le participant et l'UNIVE en tant qu'établissement hôte.

La **période de financement maximale** est de **30 jours** en plus de deux jours de déplacement (1) ou de **10 jours** en plus de deux jours de déplacement (2) pour la mobilité enseignante.

COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE

Les demandes doivent inclure :

- Une **lettre de motivation** en anglais ou français expliquant la pertinence de la mobilité dans le cadre professionnel à l'uOttawa, des résultats attendus, etc. La lettre peut contenir toute information jugée pertinente par le membre du personnel (compétences notables, champs d'intérêt, statut socioéconomique précaire, etc.) ;
- Une **lettre d'autorisation** en anglais du directeur du département, doyen ou vice-doyen d'uOttawa;
- Un **plan d'enseignement** en anglais (veuillez utiliser le gabarit, [Erasmus+ staff mobility proposal – Teaching](#)) comprenant les huit heures d'enseignement minimum requis par semaine. Les candidats ne sont pas limités à l'enseignement traditionnel ; les activités peuvent inclure des conférences d'invités, des séminaires de discussion ou d'autres activités enseignantes.
- Un **CV** en anglais, d'un maximum de 2 pages, dans le [format Europass](#) (exigé par l'UNIVE);
- **Lettre d'intérêt** en anglais de la part du superviseur / chair du département envisagé à l'UNIVE indiquant leur disponibilité et volonté à collaborer avec le candidat. Afin d'obtenir cette lettre, les candidats doivent communiquer avec international.cooperation@unive.it, fournissant leur CV et plan d'enseignement (exigé par l'UNIVE).

Date limite pour présenter une demande :

Le personnel enseignant doit envoyer sa demande par courriel à Janine Denis Gonzalez à uointl@uOttawa.ca avant le **4 janvier 2019 à 23 h 59**.

ÉVALUATION

Le personnel enseignant sera évalué selon les critères suivants :

- a. Expérience professionnelle / recherche (CV) : *20 points*
- b. Lettre de motivation : *40 points*
- c. Plan de mobilité / d'enseignement proposé : *40 points*

La priorité sera accordée aux membres du personnel **qui n'ont pas encore effectué** un séjour de mobilité avec le financement d'Erasmus+.

L'Université d'Ottawa sélectionnera les participants et les nominera auprès de l'UNIVE, pour leur approbation finale. Ça se peut que L'UNIVE exigera que le participant sélectionné envoie d'autres documents justificatifs avant de confirmer la mobilité.

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Le nombre de séjours de mobilité offerts dans le cadre de cet appel reflète le financement accordé par la Commission européenne à l'UNIVE et est basé sur l'accord interinstitutionnel signé entre l'Université d'Ottawa et l'UNIVE en Italie.
2. Les participants admissibles doivent maîtriser les domaines de connaissances indiqués dans l'accord interinstitutionnel signé par l'Université d'Ottawa et l'UNIVE aux fins du présent appel.
3. Toutes les activités faisant partie du contrat d'enseignement ou de travail, ou de l'entente d'apprentissage entre les universités participantes seront reconnues par l'université d'origine.
4. En tant qu'université d'envoi, l'Université d'Ottawa est responsable de recommander les participants sélectionnés à l'UNIVE.
5. L'Université d'Ottawa doit publier cet appel sur son site web ainsi que le nom des candidats retenus une fois le processus de sélection terminé.
6. Les participants doivent souscrire à l'entente de mobilité fournie par l'Université d'Ottawa et l'UNIVE, ainsi que suivre toutes les étapes requises par ces établissements afin de participer au séjour de mobilité.
7. Une fois le **document d'admission signé**, le participant **est alors tenu** d'effectuer le séjour de mobilité accordé. Les participants qui se retirent du programme après avoir signé le document seront pénalisés s'ils soumettent d'autres demandes dans le cadre de programmes d'assistance ou de mobilité internationales de l'Université d'Ottawa, sauf en cas de force majeure.